

DELIBERATION N° 155/78 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AFFAIRE XARDEL

Le Maire informe l'Assemblée que l'entreprise XARDEL a causé des dégradations pour un montant de 1 524 F 00.

Malgré plusieurs démarches entreprises par l'Assureur de la Commune, la Société SAMDA, le recouvrement n'a pu se faire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- Autorise le Maire à ester en justice contre l'Entreprise XARDEL, en vue du recouvrement du remboursement du préjudice dont le montant est évalué à 1 524 F 00.